

avis

Avis n°2017-24

présenté au nom de la commission spécialisée Egalité des droits
par **Yannick SALA**

Favoriser l'accès aux droits, faciliter leur exercice en Ile-de-France

13 décembre 2017



Avis n° 2017-24
présenté au nom de la commission spécialisée Egalité des droits
par **Yannick SALA**

13 décembre 2017

Favoriser l'accès aux droits, faciliter leur exercice en Ile-de-France

Certifié conforme

Le président

Jean-Louis GIRODOT

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- Le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 ;
- Le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 ;
- La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) ;
- La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;
- Les rapports et avis de Nicole SMADJA sur « L'intégration des quartiers sensibles et la politique régionale du logement » (28 janvier 2010) ;
- Les rapports et avis de Nicole SERGENT relatif à l'élaboration du contrat régional de développement des formations professionnelles (28 avril 2011) ;
- Les rapports et avis de Jean-Paul RUEFF sur « L'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis » (27 septembre 2011) ;
- Les rapports et avis de Denys DARTIGUES sur « La contribution à la mise en œuvre du volet transport de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » (10 novembre 2011) ;
- Les rapports et avis de Marie-Anne BELIN sur « La relance de la production de logements en faveur des ménages à revenus moyens » (8 Décembre 2011) ;
- Les rapports et avis d'Annie LE FRANC sur « Les femmes en Ile-de-France, libertés et contraintes » (3 mai 2012) ;
- Les rapports et avis de Michel SENECHAL sur « La gouvernance du logement » (20 juin 2012) ;
- L'avis de Christine AUBERGER relatif à la politique régionale de santé (18 septembre 2012) ;
- Les rapports et avis de Colette AUBRY sur « L'accès au logement des ménages à bas revenus en Ile-de-France » (17 septembre 2013) ;
- Les rapports et avis de Pierre-François MARCO sur « Les actifs en situation de précarité, en Ile-de-France, comment éviter l'exclusion ? » (19 mars 2013) ;
- Les rapports et avis de Jean-Paul RUEFF sur « Favoriser l'accès des Franciliennes et Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle » (10 décembre 2015)
- Les rapports et avis de Jean-Paul LAFITTE et Danièle LINHART sur « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 » (26 octobre 2016) ;
- La contribution de Claire PESSIN-GARRIC sur « La maîtrise de la langue française en Ile-de-France: état des lieux et propositions » (23 mars 2017) ;

Considérant :

- La politique et les actions menées par la Région Ile-de-France relatives à l'accès aux droits et à leur exercice par les Franciliens ;
- L'ensemble des politiques publiques reconnaissant et promouvant les droits, de l'Etat et des collectivités territoriales, menées en Ile-de-France ;
- Que la situation budgétaire, contrainte au plan national comme à tous les niveaux territoriaux, entraîne régulièrement des restrictions financières ayant pour conséquence une accessibilité aux droits reconnus moins efficiente ;

- Que les obstacles à l'accès de tous les Franciliens aux différents droits qui leur sont reconnus sont nombreux et que certains en sont plus particulièrement affectés, jusque dans leur dignité ;
- Qu'une réelle disparité des territoires franciliens, constatée par IAU, accroît les inégalités ;
- Que la systématisation du numérique et de la dématérialisation pour faire valoir ses droits, entraîne une précarisation et un isolement accrus des populations fragilisées, pouvant aboutir *in fine* à un phénomène significatif de non-recours ;

Emet l'avis suivant :

Article 1 :

Le Ceser, après les auditions menées dans le cadre du rapport « *Favoriser l'accès aux droits, faciliter leur exercice en Ile de France* », se voit conforté dans son constat de l'importance de l'accessibilité aux droits dans une région marquée par de nombreuses disparités et inégalités.

Le Ceser a pris la pleine mesure de la diversité et de la multiplicité des actions notamment associatives promouvant l'accès aux droits par l'information et l'accompagnement des populations les plus fragiles.

Malgré les efforts engagés sur le terrain par l'ensemble des acteurs, une partie trop importante de la population visée est exclue de tout bénéfice des droits qui lui sont pourtant reconnus.

Article 2 :

Le Ceser demande que la Région Ile-de-France soit, plus que jamais, porteuse de l'équité territoriale pour l'accès de tous aux droits qui leur sont dévolus sur l'ensemble de son périmètre.

Compte tenu des compétences territoriales multiples et parfois concurrentes, le Ceser estime nécessaire l'élaboration d'une véritable stratégie régionale permettant une mise en cohérence et une harmonisation des politiques menées sur le territoire francilien, réduisant les fractures et inégalités constatées.

Le Ceser considère indispensable que la Région Ile-de-France, tout en respectant les compétences de chacun, ait un rôle coordonnateur.

Article 3 :

Dans un contexte budgétaire contraint, souvent assorti d'une diminution des dotations allouées aux différents intervenants, le Ceser demande à la Région de participer, sous différentes formes, au développement des « nouvelles solidarités ».

Le Ceser souhaite que la Région Ile-de-France encourage les initiatives à caractère inclusif et participatif, favorisant en priorité la mixité sociale ainsi que l'incitation aux dispositifs intergénérationnels.

Le Ceser considère que la Région Ile-de-France doit favoriser la concertation des différents acteurs, faciliter leurs interactions et accompagner leurs interventions en poursuivant l'objectif d'une plus grande efficacité.

Article 4 :

Le Ceser constate l'insuffisance de connaissance et de suivi des pratiques relatives à l'information et à l'accessibilité effective aux droits reconnus, et préconise donc que la Région Ile-de-France développe un outil le permettant, notamment par la création d'un référentiel citoyen.

Article 5 :

Le Ceser souhaite que la Région Ile-de-France ait une politique de communication marquée, facilitant l'accès aux droits des franciliens et favorisant leur exercice.

Article 6 :

Le Ceser estime qu'au stade de l'élaboration d'actions ou politiques particulières permettant de favoriser l'accès aux droits et faciliter leur exercice, la Région Ile-de-France devrait procéder à des études d'impact.

Le Ceser souhaite que toutes les actions mises en œuvre permettant de favoriser l'accès aux droits et faciliter leur exercice, menées par la Région Ile-de-France soient évaluées périodiquement afin d'être, au besoin, adaptées et améliorées.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 101

Pour : 84

Contre : 3

Abstentions : 13

Ne prend pas part au vote : 1



Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.cesar-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)